

Petit Forestier s'affirme dans la location de véhicules industriels avec le rachat de Fraikin

29 juin 2016

Les Echos

L'entreprise familiale, spécialisée dans le domaine du froid, se positionne comme généraliste. Les deux marques seront conservées.

Petit Forestier et Fraikin, acteurs historiques du marché de la location de véhicules industriels, ont décidé de faire cause commune. Le premier, spécialiste des camions frigorifiques, a annoncé ce mercredi avoir signé un accord d'exclusivité pour le rachat du second, au profil plus généraliste.

Petit Forestier, entreprise familiale plus que centenaire (elle a été créée en 1907, pour le transport d'animaux vivants) franchit là une étape cruciale dans son développement. Le chiffre d'affaires de Fraikin (656 millions d'euros en 2015) est en effet légèrement supérieur au sien (577 millions). « Nous avons constaté ces dernières années que le marché de la mise à disposition de véhicules était en phase de concentration, avec une pression grandissante de nouveaux acteurs internationaux » explique aux « Echos » Yves Forestier, président du groupe. Pour le petit-fils du fondateur de Petit Forestier, l'acquisition de Fraikin « va permettre de créer un acteur de référence sur le marché européen, de gagner la taille critique dans certains pays (outre la France, les deux réseaux sont présents dans une quinzaine de pays en Europe), et de nous positionner sur le marché généraliste. »

Les deux entreprises ont un positionnement relativement complémentaires, même si Fraikin réalise 20 % de son activité dans le transport frigorifique. Mais elle n'aura pas y renoncer, assure Yves Forestier : « Les deux marques seront conservés avec leur autonomie et leur réseau, afin d'enrichir les possibilités offertes au client. Les équipes et les sièges resteront en place ».

Fondé en 1944, Fraikin est longtemps restée elle aussi une entreprise familiale, avant son introduction en Bourse en 1995, puis sa prise de contrôle en 2007 par le fonds CVC Capital Partners, qui en était depuis lors l'actionnaire majoritaire. Ses nouveaux propriétaires seront plus en ligne avec ses valeurs initiales.

Le montant de l'acquisition n'a pas été dévoilé. Pour la financer, « nous avons validé des accord bancaires, et nous allons également procéder à une augmentation de capital », précise Yves Forestier. Le principal investissement consenti serait une reprise de la dette contractée lors de l'opération de LBO menée par CVC en 2007. L'opération reste toutefois subordonnée à l'accord de diverses autorités de la concurrence, en France notamment, ce qui devrait intervenir « en fin d'année ou tout début 2017 », indique le dirigeant.

A noter : L'opération a été conseillée par **Bucéphale Finance** pour Petit Forestier et JP Morgan pour Fraikin.